

20 juin 2018

Comité Syndical du 21 juin : trois vœux seront soumis aux élus

Le 25 mai 2018, le groupe Bolloré a adressé un courrier au Syndicat Autolib' Vélib' Métropole, dans lequel il demandait aux communes de payer 233M€ au titre du déficit prévisionnel du service de véhicules en autopartage.

Dans ce même courrier, le groupe Bolloré posait un ultimatum aux élus locaux : sans réponse positive des communes dans un délai d'un mois (25 juin), le contrat serait automatiquement résilié et le service Autolib' s'arrêterait.

Cette somme extrêmement importante se fonde sur une analyse et des calculs que conteste formellement le Syndicat : il est hors de question de faire porter sur les contribuables franciliens des coûts qui seraient de la responsabilité du groupe Bolloré.

En conséquence, le Comité Syndical se réunira jeudi 21 juin pour étudier la résiliation du contrat qui le lie au groupe Bolloré et travailler à de nouvelles solutions d'autopartage à l'échelle du Grand Paris, qui répondront davantage aux attentes des habitants.

Les élus du bureau du Syndicat se sont réunis mercredi pour préparer le Comité Syndical. À l'issue d'un dialogue très constructif, ils ont convenu de proposer jeudi au Comité Syndical d'adopter trois vœux, en complément de la délibération relative à la résiliation du contrat. Ces vœux tiennent compte du calendrier que le groupe Bolloré a imposé aux élus et aux contribuables, le Syndicat ayant proposé au délégataire de repousser de quelques mois l'arrêt effectif du service dans l'intérêt des usagers et des salariés dont il a la responsabilité, ce que le groupe Bolloré a refusé.

- Le premier vœu demandera au groupe Bolloré de prendre ses responsabilités au regard des usagers en respectant ses obligations d'information et de remboursements éventuels des sommes indues dans le cas d'une fermeture du service.

CONTACT PRESSE :

Syndicat Autolib' Velib' Métropole
Mélody Tonolli 01 80 18 92 03
melody.tonolli@autolibvelibmetropole.fr

- Le deuxième vœu demandera au groupe Bolloré de veiller à ce que les 254 salariés de la SA Autolib', dont il a l'entière responsabilité, soient reclassés rapidement dans d'autres filiales du groupe, cela dans le respect le plus strict du dialogue social.
- Le troisième vœu proposera aux communes de travailler à la mise en place de nouveaux services d'autopartage à l'échelle du Grand Paris, mieux adaptés aux attentes des habitants, plus souples dans leur fonctionnement et plus solides économiquement.